

AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES

portant sur le projet de constitution d'une réserve foncière en vue de réaliser une opération d'habitat en densification sur le secteur de la médiathèque sur la commune de Verneuil-sur-Vienne

Maître d'ouvrage : l'établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

OUVERTURE DES ENQUÊTES – LIEU D'ENQUÊTES

Par arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 2024-16 du 8 mars 2024, le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, selon le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique l'**ouverture de deux enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique du projet mentionné ci-dessus, et à la cessibilité du terrain nécessaire à sa réalisation.**

Elles se dérouleront du **lundi 25 mars 2024 à partir de 10h00 au samedi 13 avril 2024 jusqu'à 12h00**, pendant une durée de vingt jours consécutifs en mairie de Verneuil-sur-Vienne.

CONSULTATION DES DOSSIERS

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers seront consultables à la mairie de Verneuil-sur-Vienne afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – la mairie sera fermée le lundi 1^{er} avril 2024.
- le samedi : de 09h00 à 12h00

Les dossiers d'enquêtes, à l'exception des états parcellaires, sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, et au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique à la préfecture - accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Monsieur René GRONEAU, géographe, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le vice – président du tribunal administratif de Limoges, recevra les observations du public lors de ses permanences à la mairie de Verneuil-sur-Vienne aux jours et heures fixés ci-après :

- le lundi 25 mars 2024 de 10h00 à 13h00
- le samedi 30 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 3 avril 2024 de 14h30 à 17h30
- le samedi 13 avril 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée des enquêtes, le public pourra également consigner ses observations :

- sur le **registre d'enquêtes conjointes à la mairie de Verneuil-sur-Vienne** ;
- **par voie postale** à la mairie de Verneuil-sur-Vienne, à l'attention du commissaire enquêteur, 2 place de l'Église 87430 Verneuil-sur-Vienne ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « constitution d'une réserve foncière sur le secteur de la médiathèque à Verneuil-sur-Vienne », à l'attention du commissaire enquêteur.

INFORMATION

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432 – 86011 POITIERS cedex – Tél : 05 49 62 22 35 – Mme Julie Sallard, chargée d'opérations foncières à l'EPFNA, courriel : julie.sallard@epfna.fr

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Verneuil-sur-Vienne, à la préfecture de la Haute-Vienne au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE

La déclaration d'utilité publique du projet, et la cessibilité du terrain nécessaire à sa réalisation relèveront de la compétence du préfet de la Haute-Vienne.